



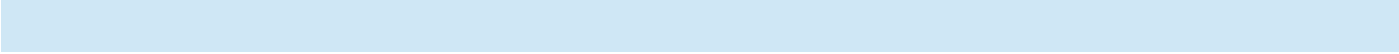
COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

SOMMAIRE



I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

- 1 - La loi de Finances 2022

II - LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

- 1 - Les dépenses de fonctionnement
- 2 - Les dépenses de personnel
- 3 - Les recettes de fonctionnement
- 4 - La capacité d'autofinancement
- 5 - Les dépenses d'équipement
- 6 - Les caractéristiques générales de la dette au 31/12/2021

III - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

- 1 - La fiscalité
- 2 - La dotation globale de fonctionnement
- 3 - Les autres recettes
- 4 - Les dépenses de fonctionnement
- 5 - Les orientations en matière d'investissements
- 6 - Le financement des investissements

IV - CONCLUSION

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales.

Il permet au Conseil Municipal d'informer les élus de la situation financière de la Commune et de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, et au delà pour certains programmes importants.

Conformément aux articles L2312-1 et D2312-3 du code général des collectivités territoriales, le législateur a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Pour cela, le Maire élabore et présente à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires comprenant les informations suivantes :

- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation des investissements intégrant une prévision des recettes et des dépenses.
- La structure et la gestion de l'encours de dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice en cours.
- Les orientations budgétaires envisagées par la Commune, notamment les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en investissement comme en fonctionnement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions, ...
- Au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant, du dernier exercice connu, la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel qui précise notamment les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.
- Au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, la durée effective du travail dans la Commune.

A ces informations s'ajoutent des éléments relatifs au contexte économique et aux orientations décidées par l'État dans le cadre de la loi de finances impactant le budget de la Commune.

Enfin, ce rapport doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre.

I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

1 – La loi de Finances 2022

La poursuite du dispositif de suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Après une 1ère phase de la réforme de la taxe d'habitation terminée en 2020 qui a supprimée la TH pour 80 % des contribuables de façon progressive, une seconde phase a démarré en 2021 pour les 20 % de contribuables restants :

- En 2021 : 30 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuable
- En 2022 : 65 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuable
- En 2023 : 100 % de dégrèvement de la cotisation pour le contribuable

A compter de 2023, la taxe d'habitation aura définitivement disparu.

La réforme des indicateurs financiers.

Le rôle de ces indicateurs est de mesurer la richesse fiscale et financière des collectivités locales qui ont un impact sur le calcul des dotations et des contributions (dotation globale de fonctionnement, dotation nationale de péréquation, contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal...).

A partir de 2022 sont intégrés dans le calcul de ces indicateurs le produit lié à la perception des droits de mutation (qui sera calculé en référence à la moyenne des recettes perçues sur les trois dernières années) ainsi que celui lié à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La loi de finances prévoit la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financier de 2021.

Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via un coefficient qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité

Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2020.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera en 2022 sera donc de + 3,4 %.

II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Un excédent qui vient clôturer l'exercice 2021

Les comptes administratifs 2021

Budget principal en K€

Fonctionnement	
• Recettes	17 308 K€
• Dépenses	- 17 456 K€
• Résultat de l'exercice	- 148 K€
• Excédent reporté	673 K€
• Résultat de fonctionnement	525 K€
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	2 111 K€

Investissement	
• Recettes	5 906 K€
• Dépenses	- 7 840 K€
• Résultat de l'exercice	- 1 934 K€
• Excédent reporté	3 520 K€
• Résultat d'investissement	1 586 K€

Les budgets annexes

Budget Pompes Funèbres en K€

Fonctionnement	
• Recettes	29 K€
• Dépenses	- 8 K€
• Résultat de l'exercice	21 K€
• Excédent reporté	27 K€
• Résultat de fonctionnement	48 K€
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	67 K€

Investissement	
• Recettes	0 K€
• Dépenses	0 K€
• Résultat de l'exercice	0 K€
• Excédent reporté	19 K€
• Résultat d'investissement	19 K€

Budget Transports en K€

Fonctionnement	
• Recettes	110 K€
• Dépenses	- 95 K€
• Résultat de l'exercice	15 K€
• Excédent reporté	10 K€
• Résultat de fonctionnement	25 K€
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	25 K€

Investissement	
• Recettes	0 K€
• Dépenses	0 K€
• Résultat de l'exercice	0 K€
• Excédent reporté	19 K€
• Résultat d'investissement	19 K€

1 - Les dépenses de fonctionnement

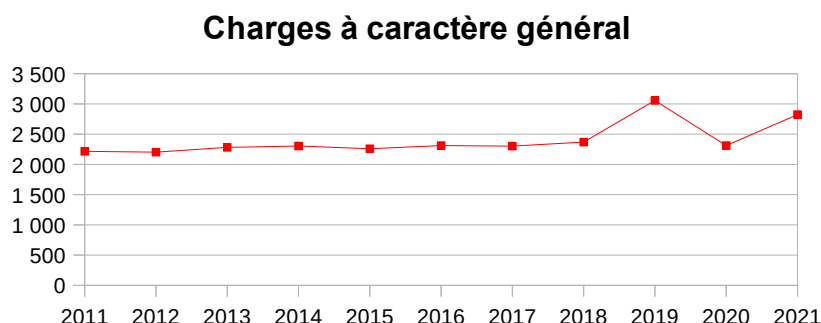
Budget principal en milliers d'euros												Taux d'évolution
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Dépenses réelles de fonctionnement	12 665	13 154	13 630	14 179	14 121	14 271	14 655	14 939	16 794	16 213	16 916	+4,34 %
• Charges à caractère général	2 216	2 202	2 281	2 304	2 259	2 311	2 303	2 369	3 058	2 312	2 824	+22,14 %
• Charges de personnel	7 321	7 645	7 944	8 334	8 520	8 778	9 197	9 408	9 985	10 077	10 501	+4,21 %
• Autres charges de gestion courante	2 325	2 553	2 518	2 699	2 751	2 640	2 585	2 623	2 973	3 016	2 643	-12,37 %
Dont subventions diverses	2 028	2 253	2 224	2 403	2 442	2 308	2 266	2 291	2 512	2 523	2 332	-7,57 %
• Intérêts de la dette	571	651	649	670	595	542	475	451	442	399	556	+39,35 %
• Autres dépenses	230	101	236	172	- 4	0	95	88	336	409	392	-4,16 %

Evolution des charges de fonctionnement des services

Les charges de fonctionnement des services sont en légère augmentation en 2021 malgré les efforts constants des services pour essayer de maîtriser les dépenses.

L'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie, les dépenses nécessaires pour répondre aux contraintes sanitaires, d'entretien et de désinfection des bâtiments publics et des structures scolaires expliquent en grande partie cette évolution.

Malgré cela, un suivi régulier des dépenses et des crédits budgétaires tout au long de l'année a permis de compenser certaines augmentations par des économies réalisées sur d'autres postes budgétaires.



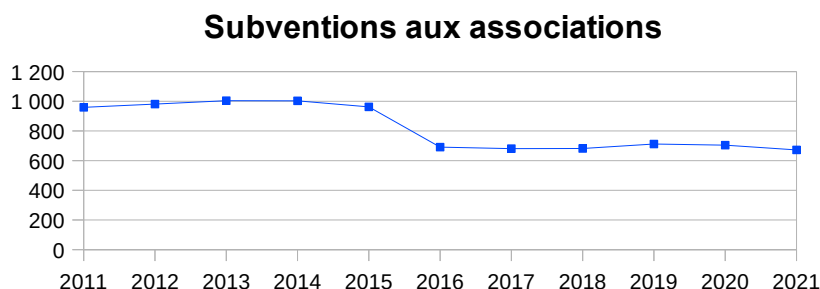
L'année 2021 fait référence à celle de 2019 avant la pandémie avec des charges globalement maîtrisées.

Maintien des subventions aux associations

Les subventions de fonctionnement versées représentent 2,5 M€ et sont réparties entre :

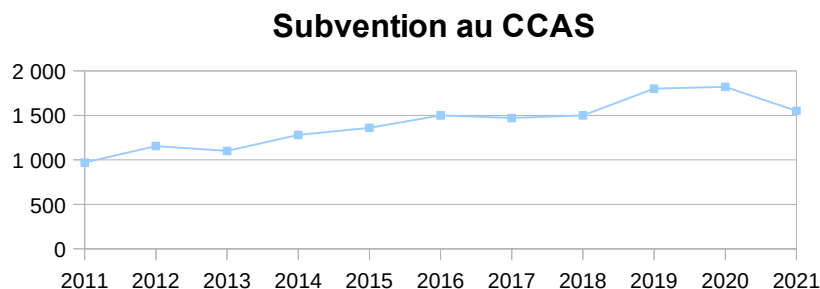
- Les associations sportives, culturelles, humanitaires, ... pour un montant de 672 K€ légèrement inférieur à 2020

Il est à noter le dispositif de solidarité entre associations poursuivi en 2021 pour venir en aide à celles les plus touchées par la crise sanitaire, permettant de les maintenir financièrement dans des conditions acceptables.



- Pour ce qui est du CCAS, la Commune a versé une subvention de 1,55 M€ en 2021 nettement inférieure à 2020.

Tout au long de l'année, le CCAS a dû s'adapter aux contraintes imposées par la crise sanitaire en matière d'accueil des enfants dans les crèches et aux besoins plus importants en matière d'accompagnement des plus âgés et des plus démunis, et ainsi accentuer les aides tels que les portages de repas ou prestations d'aides à domicile tout en maîtrisant au mieux ses dépenses de fonctionnement et optimisant ses recettes propres.



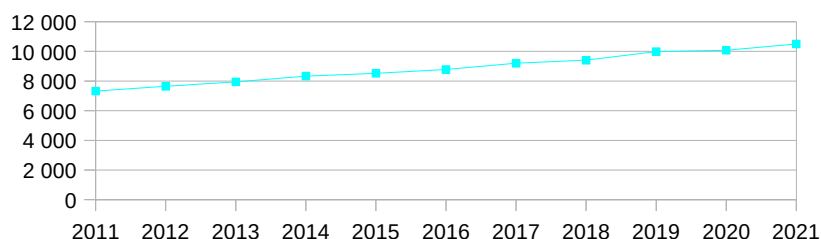
En ce qui concerne les budgets annexes, le budget des pompes funèbres n'appelle pas de commentaires particuliers et dégage un excédent de fonctionnement suffisant pour assurer la pérennité budgétaire de ce service.

Enfin, les dépenses du budget des transports comprennent essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement de la régie des transports.

2 - Les dépenses de personnel

En 2021, les dépenses de personnel se sont élevées à 10,5 M€ pour le budget principal, en augmentation de 4,21 % par rapport à 2020.

Dépenses de personnel



Détail des principales dépenses de personnel Rémunération par budget	2018	2019	2020	2021
	Commune			
Stagiaires et titulaires				
Rémunération principale	4 380 520 €	4 737 592 €	4 759 516 €	4 769 291 €
Primes et indemnités	1 010 890 €	1 134 804 €	1 261 090 €	1 358 066 €
Heures supplémentaires	45 189 €	58 490 €	44 269 €	40 083 €
Non titulaires contractuels				
Rémunération principale	783 561 €	779 255 €	812 994 €	970 913 €
Primes et indemnités	62 353 €	108 178 €	108 976 €	150 644 €
Heures supplémentaires	2 886 €	2 396 €	3 760 €	1 600 €
CUI - CAE				
Rémunération principale	58 471 €	56 499 €	37 697 €	90 658 €

2018	2019	2020	2021
Transports			
40 171 €	61 388 €	61 697 €	32 241 €
8 088 €	10 845 €	10 807 €	5 237 €
2 711 €	1 039 €	647 €	0 €

Evolution de la masse salariale :

La masse salariale 2021 est en augmentation rapport à l'année précédente. Ceci est principalement dû à la mise en œuvre de l'indemnité de fin de contrat à hauteur de 10 % pour les contractuels

Cette évolution est notamment due à :

- Pour les contractuels, les services principalement concernés par une augmentation des effectifs sont l'enfance et la restauration pour des besoins supérieurs en terme de normes d'encadrement, liés notamment au protocole sanitaire et à l'instauration des bulles pour environ 300 K€,
- Les effets du glissement vieillesse technicité intégrant notamment l'ancienneté et les promotions par avancements de grades et échelons, qui se poursuivent, la refonte des carrières dans le cadre du « Parcours professionnels, carrières et rémunérations », ayant engendré en 2021 non pas une mais deux revalorisations pour un montant total d'augmentation du traitement de base des agents de 137 K€,

-Le rétablissement du régime indemnitaire à 100 % pour les agents en autorisation spéciale d'absence COVID.

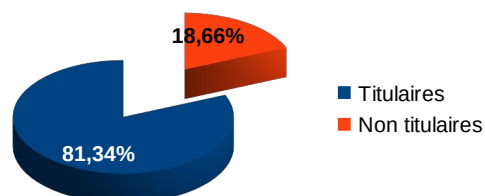
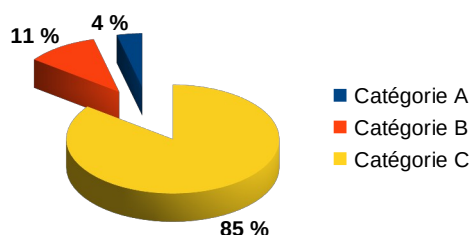
Stabilisation des effectifs :

Les effectifs sont stables, notamment car la réouverture des services suite à la crise sanitaire a entraîné l'embauche de contractuels à l'animation comme cela se fait chaque année, mais moins qu'en 2020 car tous les postes n'ont pas été pourvus, faute de candidat.

Postes permanents et non permanents au 31/12/2021 - tous budgets confondus

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Titulaires	241	237	241	236	242	218	231
Non Titulaires	53	65	58	65	55	59	53
Total	294	302	299	301	297	277	284

Pour 2021, les effectifs se répartissaient de la façon suivante :



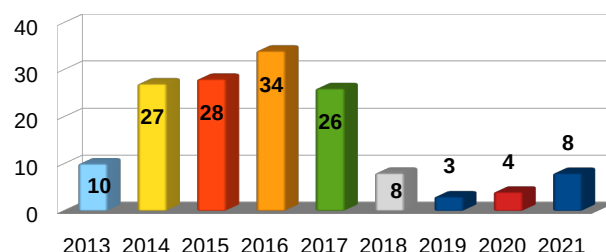
Les contrats aidés :

Le nombre de contrats aidés par l'État a été très fortement réduit depuis l'année 2018.

La commune a vu fondre le nombre de ces contrats et passer de 26 en 2017 à 3 en 2019. Une cassure dans cette courbe descendante a malgré tout pu être observée durant l'année 2020 avec 4 contrats aidés au 31/12/2020.

Cette évolution se confirme fortement, avec en 2021 le double, à savoir 8 contrats aidés.

Nombre de contrats aidés

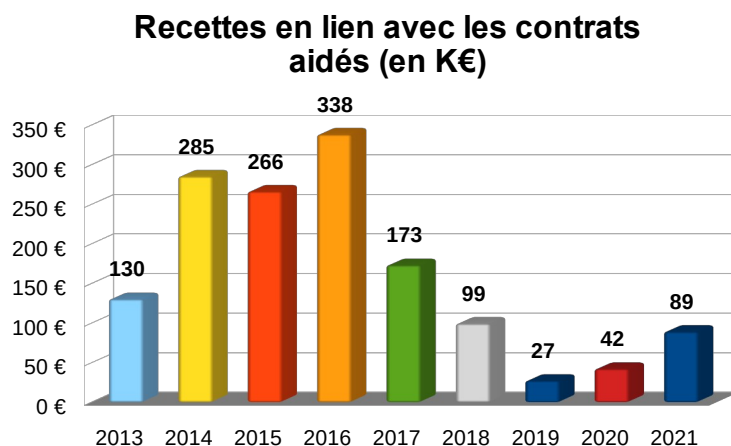


Les remboursements sur rémunérations :

Tout comme en 2020, les remboursements sur rémunérations ont été plus importants du fait de la crise sanitaire.

En effet, les salaires des agents contractuels placés en autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfant ont été maintenus. La CPAM a par la suite versé à la commune (durant une certaine période) les indemnités journalières correspondantes.

Les recettes sont aussi plus importantes du fait du doublement des emplois aidés et donc des aides perçus de l'ASP à ce titre.



3 - Les recettes de fonctionnement

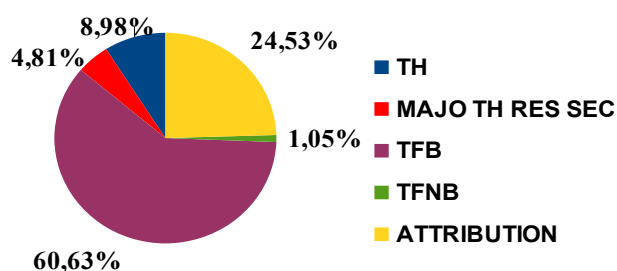
Budget principal en milliers d'euros												Taux d'évolution
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Recettes réelles de fonctionnement	16 158	14 412	15 874	16 297	17 601	15 592	17 288	16 834	19 804	20 150	17 268	-14,31 %
• Impôts et taxes	9 734	9 672	9 906	10 550	10 475	11 070	11 888	12 135	12 649	13 174	13 144	-0,23 %
• Dotations et participations	2 457	2 260	2 570	2 337	2 011	1 459	1 608	1 496	1 548	1 511	1 094	-27,60 %
Dont DGF	1 350	1 328	1 309	1 197	886	553	292	215	145	78	27	-58,97 %
• Produits des services	1 663	1 646	1 739	1 629	1 673	1 701	1 749	1 802	3 858	806	1 046	+29,78 %
• Autres Produits de gestion courante	371	499	342	417	348	370	415	387	392	586	638	+8,87 %
• Autres recettes	1 931	333	1 316	1 364	3 095	992	1 628	1 014	1 357	4 073	1 346	-66,95 %
Dont Produits des cessions	618	0	902	593	2 138	249	1 112	370	215	3 550	23	

Impôts et taxes

Ce chapitre est en très légère baisse de -0,23 % par rapport à 2020.

La Commune n'a pas augmenté les taux de fiscalité en 2021.

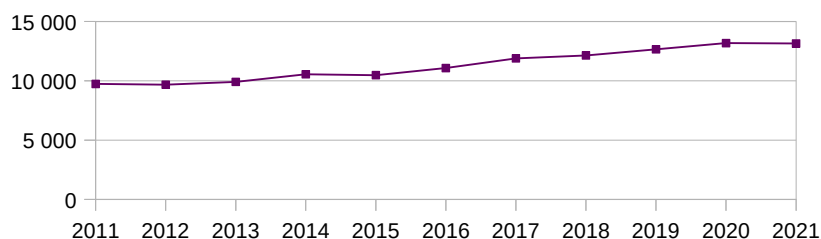
La fiscalité, y compris le reversement de l'attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse a représenté 11,1 M€ de recettes en 2021.



Les droits de mutation sont stables par rapport à 2020 et peuvent fluctuer assez fortement d'une année sur l'autre en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier.

Enfin la taxe communale sur l'électricité représente une recette de 392 K€ pour 2021, en augmentation par rapport à 2020.

Impôts et taxes



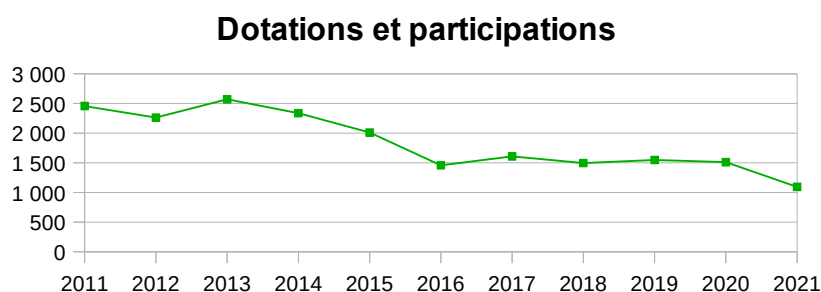
Dotations, subventions et participations

Les dotations et participations sont en nette baisse en 2021,

En effet, la DGF est pour la 9ème année consécutive en baisse et ne représente plus aucun intérêt au vu de son montant. Pour 2021, cette recette est de 27 K€, soit 50 K€ de moins par rapport à 2020.

La participation de la Caisse d'Allocations Familiales n'est pas à la hauteur des années précédentes, la mise en place du Contrat Territorial Global (CTG) et les modifications apportées notamment sur le calcul au réel des activités définies dans ce contrat n'ont pas permis d'obtenir la participation prévue au Budget Primitif 2021 qui était de 662 K€.

Cette participation s'élève à 512 K€ en 2021.

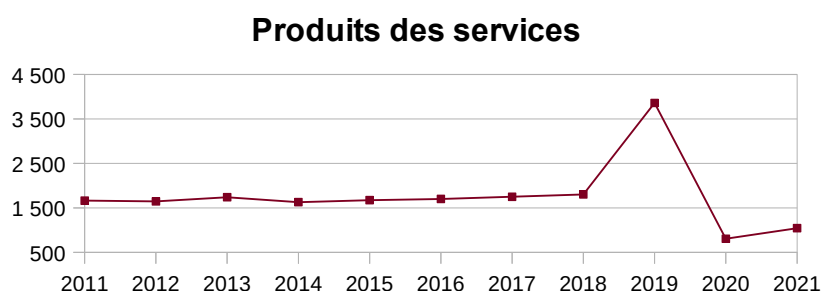


Vente de produits de services, domaines, impactée par la crise sanitaire

Ce chapitre est en augmentation en 2021 par rapport à 2020 à hauteur de 1,045 M€.

Cette augmentation reste toutefois inférieure au niveau habituel de ce chapitre budgétaire sur une année normale, la crise sanitaire ayant encore des effets sur certaines recettes :

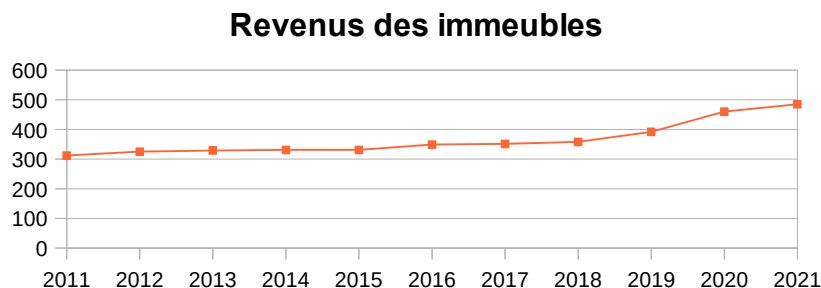
- Les garderies périscolaires ont été encore cette année perturbées par la crise sanitaire et les mesures contraignantes d'accueil mises en place tout au long de l'année. De ce fait, ces recettes sont plus faibles que ce qui était prévu au budget primitif 2021.
- Le Cinéma n'ayant ouvert ses portes qu'à partir du mois de juin en raison de la crise sanitaire, les recettes que la Commune perçoit sur les entrées ont été très nettement inférieures aux recettes habituellement perçues sur une année pleine.
- Apparaît également tout ce qui est en lien avec l'occupation du domaine public, la Commune ayant décidé, comme en 2020, de soutenir les commerçants durement touchés par la crise sanitaire en les exonérant de redevances pour une partie de l'année 2021.



Autres produits de gestion courante

Ce chapitre est en légère augmentation en raison de l'intégration des recettes relatives à la SEML Eaux de Mouans (location de bureaux et conventions de prestation de services).

Les revenus des immeubles correspondant aux locations du parc immobilier de la Commune sont la recette la plus importante de ce chapitre budgétaire.



Les autres recettes comprennent principalement :

- Les remboursements de rémunérations du personnel communal, en très forte baisse depuis 2017 en raison de l'arrêt de la participation financière de l'Etat au financement des contrats aidés, continuent de diminuer.

Cette recette n'est que de 50 K€ en 2021 alors qu'elle représentait 338 K€ en 2016.

- L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 d'un montant de 673 K€.

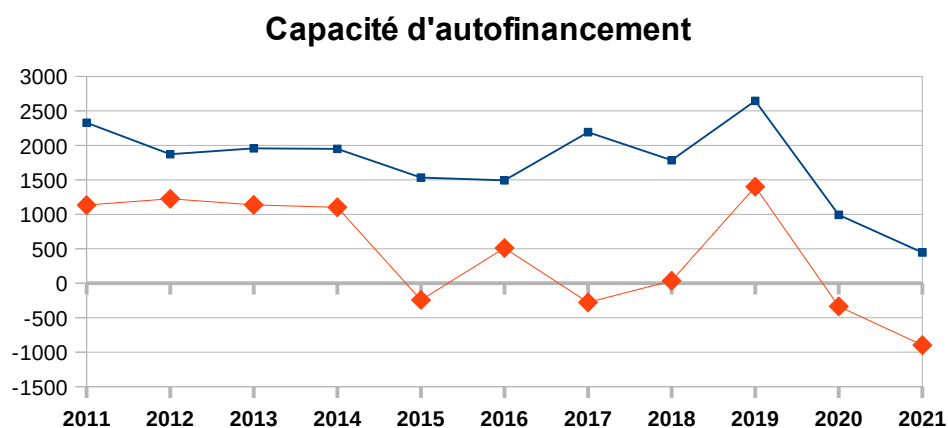
En ce qui concerne le budget des pompes funèbres, les recettes concernent la vente de caveaux et les prestations relatives aux opérations funéraires.

Le financement du budget des transports est assuré par une subvention du budget de la Commune.

4 - La capacité d'autofinancement

Budget principal en milliers d'euros												Taux d'évolution
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
• Recettes de fonctionnement courantes	14 279	14 193	14 730	15 241	14 833	14 958	15 884	15 929	18 490	16 129	15 982	-0,92 %
• Dépenses de fonctionnement courantes (hors travaux en régie)	11 393	11 686	12 084	12 651	12 755	12 987	13 391	13 729	15 670	15 039	15 614	+3,82 %
• Épargne de gestion	2 886	2 507	2 646	2 590	2 078	1 971	2 493	2 200	2 820	1 090	368	
• Résultats financiers	-553	-658	-669	-728	-556	-483	-479	-424	-405	-336	-488	
• Résultats exceptionnels	-4	22	-20	87	9	4	177	8	232	238	566	
• Épargne brute	2 328	1 871	1 957	1 949	1 532	1 493	2 191	1 784	2 645	992	446	
• Remboursement du capital de la dette	1 207	761	833	861	1 789	998	2 665	1 746	1 262	1 345	1 363	
• Créances sur des collectivités	13	13	13	13	14	14	14	16	17	18	18	
• Épargne nette ou disponible	1 134	1 224	1 136	1 101	-243	510	-278	36	1 400	-336	-898	

On constate une dégradation de l'épargne brute engendrée par un très important « effet de ciseau » entre les dépenses qui augmentent alors que les recettes baissent.



5 - Les dépenses d'équipement

Budget principal en milliers d'euros													Moyenne s/la période
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total	2021/2011
• Frais d'études, logiciels, ...	131	98	75	72	219	75	48	79	26	85	81	989	90
• Acquisitions (matériels, Véhic)	424	197	2 004	280	443	939	1 243	331	343	478	404	7 086	644
• Travaux Bâtiments	596	913	1 085	704	1 236	2 263	1 710	1 629	1 391	960	833	13 320	1 211
• Travaux voirie	1 990	1 329	921	1 171	740	570	758	1 388	1 030	550	587	11 034	1 003
• Total des dépenses d'équipement	3 141	2 537	4 085	2 227	2 638	3 847	3 759	3 427	2 790	2 073	1 905	32 429	2 948

Parmi les investissements les plus importants réalisés sur l'exercice 2021 pour la partie Bâtiments, on peut citer les travaux d'aménagement et d'amélioration dans les écoles, les travaux d'accessibilité du Gymnase, les travaux d'amélioration de l'éclairage du Stade, les travaux d'aménagement du Musée et de la Médiathèque

Pour ce qui est de la voirie et des réseaux, ont été réalisés les aménagements d'espaces verts, de signalisation routière verticale et horizontale, ainsi que les travaux divers de voirie communale.

Enfin, il faut souligner la poursuite de l'opération du parking du château qui fait l'objet d'une comptabilité spécifique au chapitre 45 « Opérations pour compte de tiers », ces dépenses étant financées en totalité par des remboursements de la Communauté d'Agglomération que vous retrouvez en recettes d'investissement au même chapitre.

Les autres budgets annexes n'appellent pas de commentaires particuliers.

6 – Les caractéristiques générales de la dette au 31/12/2021

L'encours de la dette

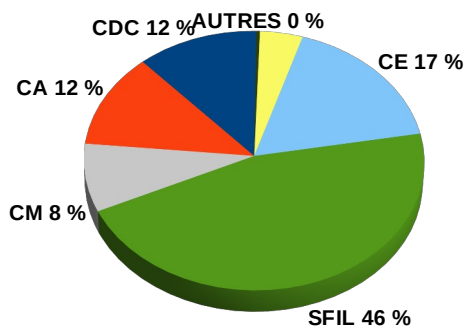
Budget principal en milliers d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
• Encours de la dette	15 758	15 998	16 729	16 628	15 986	16 327	16 097	15 555	15 743	14 398	14 236
• Annuité de la dette (capital + intérêts)	1 779	1 411	1 483	1 531	2 385	1 721	3 181	2 201	1 805	1 800	1 870
Dont remboursement de prêts par anticipation	500	0	0	0	865	0	1 593	650	0	0	0
• Emprunts réalisés	0	1 000	1 565	760	785	1 520	2 435	1 200	0	0	1 200
• Durée résiduelle moyenne	17 ans 3 mois	16 ans 3 mois	14 ans 5 mois	13 ans 9 mois	13 ans 5 mois	13 ans 4 mois	12 ans 10 mois	11 ans 11 mois	10 ans 10 mois	9 ans 11 mois	9 ans 2 mois
• Taux moyen	4,071 %	4,078 %	4,186 %	3,565 %	3,385 %	3,14 %	3,05 %	2,80 %	2,86 %	3,47 %	3,28 %

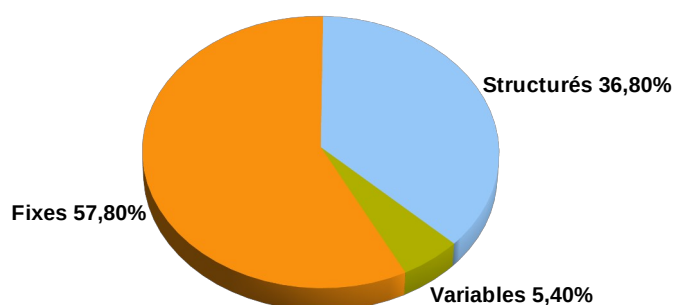
La Commune n'a emprunté que 1,2 M€ cette année, ce qui permet de se désendetter à hauteur de 162 K€ en 2021.

La répartition des emprunts

23 prêts répartis entre



Répartition par types de taux



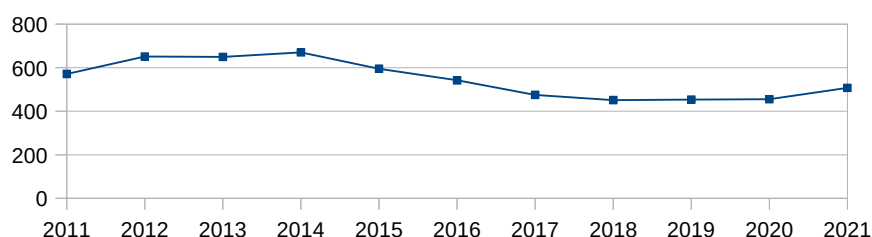
Les indicateurs

Budget principal

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne nationale 2020	Moyenne régionale 2020	Moyenne départementale 2020
• Encours de la dette/habitant	1 580 €/hab	1 485 €/hab	1 598 €/hab	1 635 €/hab	1 555 €/hab	1 622 €/hab	1 462 €/hab	1 446 €/hab	846 €/hab	1 120 €/hab	1 026 €/hab
• Capacité de désendettement (encours/épargne brute)	8,5 ans	10,4 ans	10,9 ans	7,3 ans	8,7 ans	5,9 ans	13,2 ans	31,9 ans	4,3 ans	4,7 ans	4,5 ans

(Source : DGFIP tableaux financiers 2020)

Remboursement des intérêts de la dette



La composition de la dette des produits structurés

Dans le cadre d'un réaménagement de sa dette en 2008, la Commune a contracté trois prêts comprenant une phase à taux fixes garantis pendant 3 ans, puis une phase structurée jusqu'à la fin des contrats.

- **Prêt n° 2008062 contracté auprès de la Caisse d'Épargne (Classification charte Gissler : 3E)**

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 977 K€, ce prêt est composé de deux phases et court jusqu'en 2028 :

- De 2008 à 2011, taux fixe garanti à 2,61%
- A partir de 2012, taux indexé sur le taux interbancaire LIBOR DOLLAR 12 MOIS

La Commune continuera de bénéficier du taux de 2,61 % en 2022.

- **Prêt n° MPH254657EUR contracté auprès de Dexia, maintenant géré par la SFIL (Classification charte Gissler : 6F)**

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 2,3 M€, ce prêt est composé de deux phases et court jusqu'en 2033 :

- De 2008 à 2011, taux fixe à 3,30%
- A partir de 2012, taux indexé sur l'écart entre le cours de change DOLLAR/FR.SUISSE

La Commune, après avoir bénéficié d'un taux de 7,19 % en 2021, verra son taux passer à 6,12 % en 2022.

- **Prêt n° MPH254661EUR contracté auprès de Dexia, maintenant géré par la SFIL (Classification charte Gissler : 3 E)**

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 1,1 M€, ce prêt est composé de deux phases et court jusqu'en 2028 :

- De 2008 à 2011, taux fixe à 3,59 %
- A partir de 2012, taux indexé sur l'écart entre les taux longs et les taux courts de la zone EURO

La Commune continuera de bénéficier d'un taux de 3,59 % en 2022.

III - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

1 - La Fiscalité

Rappel des produits de la fiscalité 2021

Budget principal

	Bases définitives	Produits définitifs
• Taxe d'habitation	6 877 794 €	984 212 €
• Majoration taxe d'habitation sur résidences secondaires		526 888 €
• Taxe foncier bâti	24 829 471 €	6 646 985 €
• Taxe foncier non bâti	205 192 €	115 646 €
TOTAL		8 273 731 €

Le changement majeur de 2022 est la poursuite de la 2ème phase de la suppression de la taxe d'habitation pour les 20 % des contribuables payant encore la taxe d'habitation.

Pour la Commune, la taxe d'habitation et le taux voté par le Conseil Municipal a disparu totalement depuis 2021.

Pour les contribuables, la taxe d'habitation aura définitivement disparu en 2023.

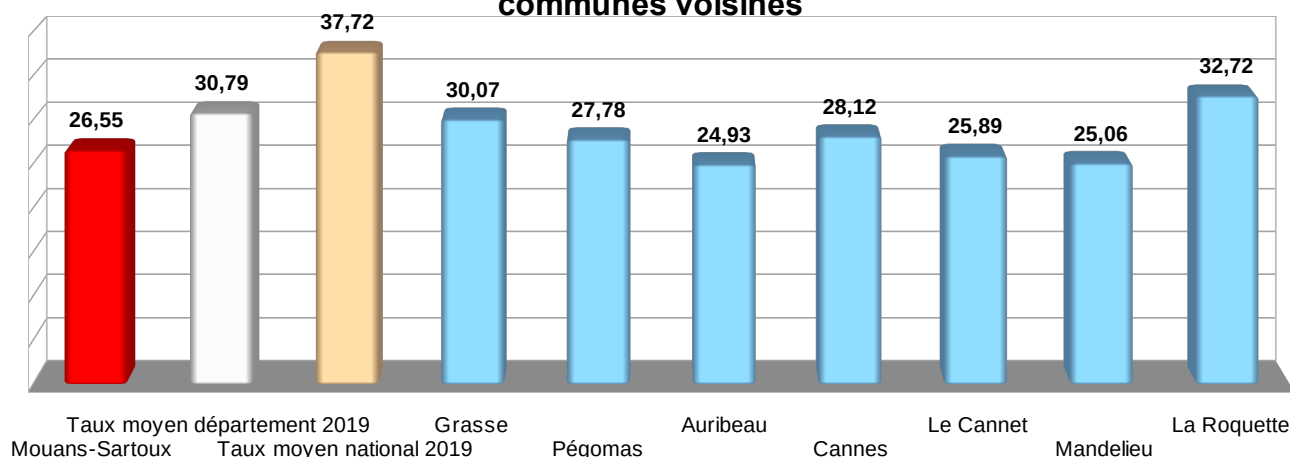
Depuis 2021, la Commune perçoit, via le transfert de la taxe foncière perçue par le département, une compensation correspondant à la disparition de la taxe d'habitation.

Pour la Commune, il était de 26,55 % (taux Communal 15,93% + taux départemental 10,62%) en 2021.

En tenant compte de la revalorisation mécanique des bases et sans augmentation des taux de fiscalité (TFPB et TFPNB), la Commune percevra en 2022 un produit de fiscalité de 8,6 M€.

L'autonomie fiscale de la Commune repose donc en 2022 uniquement sur la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.

Comparatif du taux de la taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) 2021 des communes voisines



Depuis 2018, la revalorisation des bases de fiscalité est automatiquement indexée sur l'inflation constatée l'année N-1 (de novembre à novembre).

Par conséquent, cette revalorisation est pour 2022 de 3,4 %.

Evolution de la revalorisation des bases fiscales

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1,80 %	1,60 %	2,50 %	1,20 %	2,00 %	1,80 %	1,80 %	0,90 %	0,90 %	1,00 %	0,40 %	1,012 %	2,2 %	0,9 % TFB et TFNB 1,2 % TH	0,2 %	3,4 %

Bases et Produits 2022 des taxes ménages à taux constant

Budget principal

	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
• Bases prévisionnelles 2022	25 704 000 €	222 300 €
• Taux 2022	26,55 %	56,36 %
• Produit fiscal 2022 à taux constant	6 824 412 €	125 288 €

Sur ces bases, si la Commune décidait une augmentation des taux de 1 % en 2022, le produit supplémentaire serait d'environ 69 K€.

En ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la majoration du taux de taxe d'habitation due à ce titre, ce dispositif n'est pas concerné par la réforme.

La Commune applique depuis 2017 un taux majoré de 60 %.

Ce dispositif se calcule en prenant les bases de TH de 2020 auxquelles s'applique le taux voté de 2019 + la majoration de 60 % .

Par conséquent, en 2022, cette majoration est estimé à 550 K€ pour la Commune.

Il est à noter que l'abattement de 15 % sur les bases d'imposition de taxe d'habitation dont bénéficiaient les habitants de la Commune vient aujourd'hui minorer la compensation versée par l'État à la Commune, (l'abattement était de 20 % pour les foyers comprenant une personne handicapée).

2 - La dotation globale de fonctionnement

L'enveloppe des concours financiers de l'État aux collectivités est gelée en valeur en 2022, comme en 2021, mais va malgré tout engendrer une baisse de la DGF.

La DGF est aujourd'hui une recette insignifiante par rapport aux recettes de fonctionnement de la Commune et devrait être nulle en 2022.

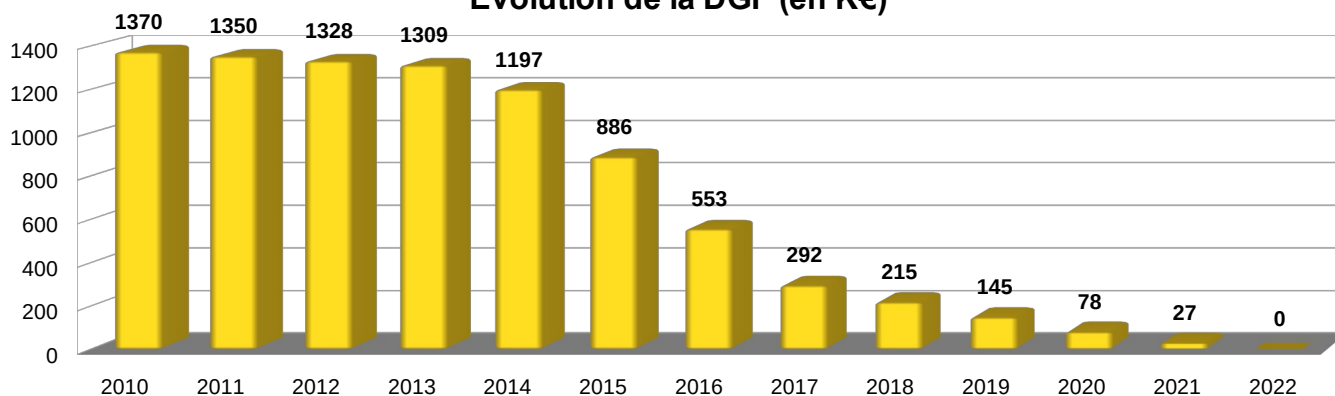
Sur la période 2014/2022 la perte de recettes cumulées de la DGF représente une somme de 8,4 M€ pour la Commune de Mouans-Sartoux.

Budget principal

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
• Baisse de la DGF en 2014	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€	-112 K€	-112 K€	-112 K€
• Baisse de la DGF en 2015		- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€
• Baisse de la DGF en 2016			- 334 K€	- 334 K€	- 334 K€	- 334 K€	- 334 K€	- 334 K€	- 334 K€
• Baisse de la DGF en 2017				- 260 K€	- 260 K€	- 260 K€	- 260 K€	- 260 K€	-260 K€
• Baisse de la DGF en 2018					- 77 K€	- 77 K€	- 77 K€	- 77 K€	- 77 K€
• Baisse de la DGF en 2019						- 70 K€	- 70 K€	- 70 K€	- 70 K€
• Baisse de la DGF en 2020							- 67 K€	- 67 K€	- 67 K€
• Baisse de la DGF en 2021								- 50 K€	- 50 K€
• Baisse de la DGF en 2022									- 27 K€
• Perte de DGF par rapport à 2013	- 112 K€	- 423 K€	- 757 K€	- 1 017 K€	- 1 094 K€	- 1 164 K€	- 1 231 K€	- 1 281 K€	- 1 308 K€
• Perte de recettes cumulée sur la période 2014/2022									- 8 387 K€

En 2022, la DGF ne devrait plus rien représenter sur les recettes de fonctionnement de la Commune, c'était 8 % en 2013.

Evolution de la DGF (en K€)



Les autres recettes

L'évolution des droits de mutation sur la période 2016/2021 a été supérieure aux recettes perçues sur la période 2012/2015.

L'immobilier est dans une dynamique positive mais avec des taux d'intérêts qui commencent à remonter sous l'effet des crises successives. Par ailleurs, les organismes bancaires durcissent depuis peu les conditions de prêts et les prix de l'immobilier repartent à la hausse dans la région.

Les indicateurs laissent penser que cette situation devrait se dégrader et nous invitent donc à la prudence.

Par conséquent, la Commune envisage d'inscrire une prévision budgétaire inférieure à hauteur de 1,3 M€.

La situation sanitaire s'améliorant en ce début d'année, les contraintes imposées par le Gouvernement devraient avoir un impact moins important sur certaines recettes ; notamment les produits du domaine (occupation du domaine public, locations de salles, recettes du cinéma, ...) mais également sur les recettes liées aux prestations de l'Enfance (Restauration scolaire, ALSH, ...).

Les prévisions dans ce domaine devraient donc se rapprocher des montants prévus lors des années de fonctionnement normales de ces activités.

La Caisse d'Allocation Familiales, quant à elle, s'est engagée depuis 2021 dans un nouveau contrat en lieu et place du Contrat Enfance Jeunesse sur lequel la Commune a pour le moment peu de visibilité au niveau financier.

Cela s'est d'ailleurs traduit par une baisse de la participation de la CAF en 2021 qui devrait nous inciter à la prudence pour 2022.

4 - Les dépenses de fonctionnement

Les charges générales de fonctionnement

Les dépenses permettant le fonctionnement des services devraient être supérieures à ce qui était prévu en 2021.

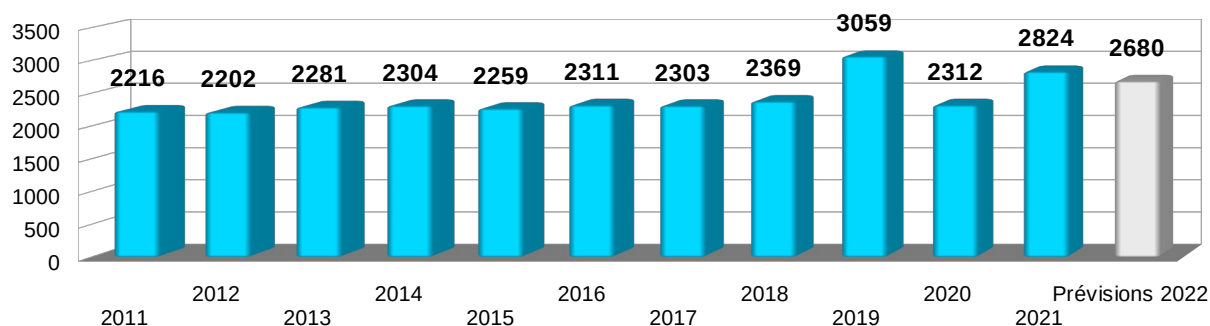
Malgré tout, la Commune souhaite s'inscrire dans une démarche de diminution des dépenses de fonctionnement.

Le budget 2022 tiendra compte de cette volonté et poursuivra, avec tous les services, le travail engagé depuis plusieurs années pour contenir ces dépenses de fonctionnement, tout en maintenant l'entretien nécessaire des bâtiments, des véhicules, de la voirie, ... afin d'assurer un service public de qualité et de répondre aux besoins de la population.

Mais les collectivités doivent faire face à la crise internationale qui sévit en Europe et les marchés économiques mondiaux largement perturbés qui engendrent une augmentation des matières premières, de l'énergie et du carburant, ce qui va peser sur les prévisions budgétaires.

La prévision sera d'environ 2,6 à 2,7 M€ au budget 2022.

Evolution des charges à caractère général (en K€)



Les dépenses de personnel

Comme d'autres communes, les ressources humaines constituent le principal poste de dépenses de la Commune de Mouans-Sartoux.

Les effectifs :

Une augmentation est à prévoir, notamment si les recrutements prévus au service enfance aboutissent, ce qui n'a pas été le cas en 2021.

La répartition de ces effectifs reflète toujours l'importance des services de proximité offerts à la population avec notamment une part très importante d'agents affectés au service Enfance/Jeunesse (53,08%, englobant le service entretien suite à un changement d'organigramme) et aux Services Techniques (15,07%).

Ainsi, en 2022 les effectifs seront répartis de la manière suivante :

Répartition par Direction (tous budgets confondus - à mars 2022)

	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents (en équivalent temps plein)	Pourcentage
Affaires culturelles	18	6,16 %	18	6,10 %
Cabinet, Développement économique, protocole, communication	4	1,37 %	3,3	1,30 %
Enfance/jeunesse	155	53,08 %	133,8	53,10 %
Affaires financières et réglementation	6	2,05 %	5,7	2,10 %
Informatique	4	1,37 %	3,4	1,30 %
Juridique	1	0,34 %	0,6	0,40 %
Police Municipale	21	7,19 %	21	7,00 %
Ressources humaines	5	1,71 %	5	1,80 %
Population, état civil	6	2,05 %	6	2,10 %
Direction générale	7	2,40 %	6,8	2,40 %
Services techniques	44	15,07 %	43,8	15,10 %
Sports, fêtes, vie associative	16	5,48 %	15,8	5,50 %
Urbanisme	5	1,71 %	5	1,80 %
TOTAL	292		268,3	

L'évolution de la masse salariale :

Plusieurs facteurs participent à l'augmentation de la masse salariale sur l'année 2022 :

- La revalorisation indiciaire à compter du 1^{er} janvier 2022, qui s'accompagne d'une bonification d'ancienneté entraînant, sur l'année, plus d'avancements d'échelons que les années précédentes, et notamment un grand nombre au 1^{er} Janvier 2022.
- L'emploi d'agents recenseurs en Janvier/Février
- L'augmentation annuelle du régime indemnitaire,
- Le traditionnel glissement vieillesse technicité

Principaux facteurs concourant à l'augmentation des dépenses de personnel en 2022 par rapport à 2021

	Montant
Éléments mécaniques d'augmentation	
Glissement vieillesse technicité	+ 35 000 €
Recrutement 2022	
	+ 50 000€
Régime indemnitaire	
	+ 50 000 €

En parallèle, afin d'adapter le pilotage des ressources humaines et de réduire l'évolution de cette masse salariale, la municipalité s'appuiera sur différents leviers :

- **La réduction de l'absentéisme**, en maintenant une politique de gestion financière des absences maladie rigoureuse, et en développant des actions de formation en matière d'hygiène et de sécurité dans une logique de prévention

- **Le non doublement des postes en cas de départ d'un agent** : cela signifie que l'agent n'est remplacé que lorsque la commune cesse de le payer, sans « tuilage » (agents qui partent pour mutation, en disponibilité, en retraite).

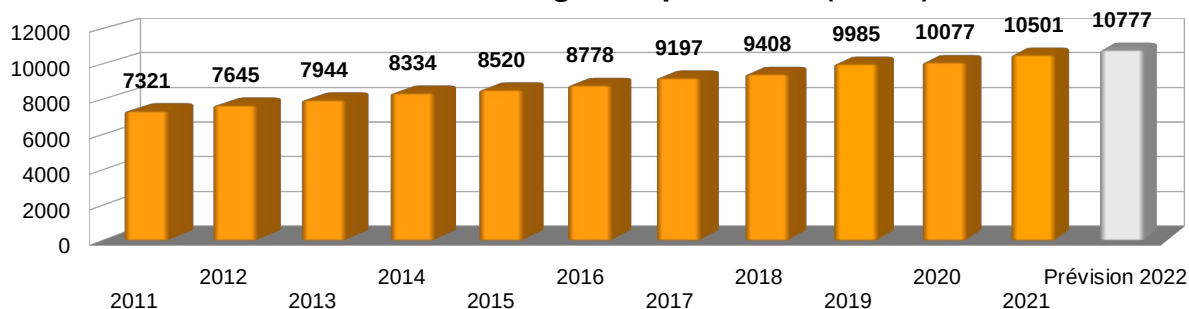
Lors d'un départ, le mot d'ordre est également de procéder à des mobilités internes et des reclassements professionnels, ce qui permet de redéployer des compétences.

- L'optimisation de la masse salariale se fait aussi par l'harmonisation continue des pratiques RH entre la Commune et le CCAS. Cela favorise les mobilités entre les établissements, en maintenant la qualité des services rendus.

Cette harmonisation vise de plus en plus à développer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences commune aux 2 entités, visant une optimisation accrue des effectifs, en misant sur la montée en compétence par le biais de formations.

L'ensemble de ces mécanismes combinés devrait engendrer une évolution des charges de personnel de 380 K€ par rapport à 2021.

Evolution des charges de personnel (en K€)



Prélèvement de la loi SRU

Entre 2015 et 2019, la Commune a été dispensée des pénalités prévues par la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux.

En effet, les dépenses déductibles de l'exercice 2015 et 2016, relatives aux engagements réalisés par la Commune en matière de création de logements sociaux et de réalisation d'aire d'accueil des gens du voyage, étaient supérieures au montant des pénalités.

Depuis 2020, la Commune verse des pénalités au titre de la loi SRU, le montant pour 2022 s'élèvera à 212 K€. Au regard des efforts de la Commune, une demande d'exonération sera adressée à l'État.

Les subventions

La Commune continuera d'apporter son soutien logistique tout au long de l'année aux associations dans tous les domaines, sportifs, culturels, humanitaires, sociaux, festifs et événementiels, ... tout en diminuant légèrement l'enveloppe des subventions par rapport à 2021.

Quant à la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), elle permettra d'assurer un fonctionnement de qualité et des prestations nécessaires des plus jeunes jusqu'aux plus anciens.

Malgré cela et grâce aux efforts des équipes, les dépenses devraient être maintenues à un niveau correct, les recettes, quant à elle, devraient être inscrites avec prudence en 2022.

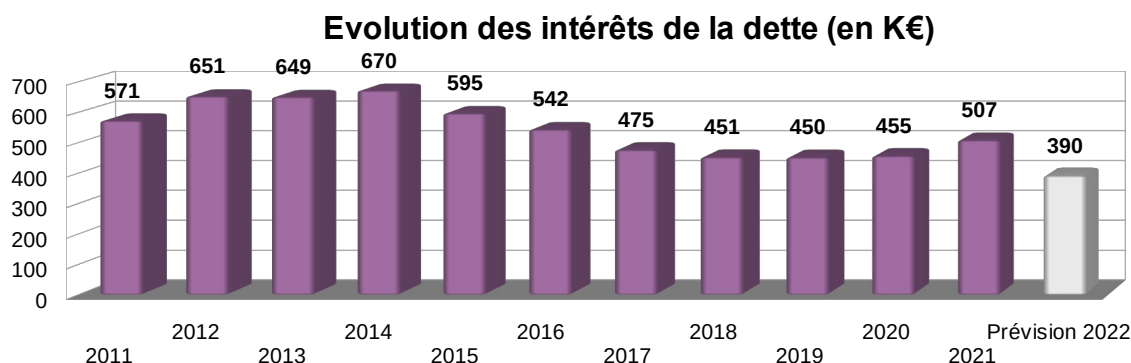
Par conséquent et au vu des prévisions budgétaires faites par le CCAS, la subvention de la Commune devrait se situer entre 1,4 et 1,5 M€ sur le budget 2022, alors qu'elle était de 1,55 M€ en 2021.

Intérêts de la dette

Les intérêts de la dette seront en baisse par rapport à 2021.

Les conditions d'un prêt structuré s'améliorent en 2022, datant de 2008 auprès de DEXIA/SFIL et entraînent une diminution du taux d'intérêt expliquant l'évolution des intérêts cette année.

Les intérêts de la dette que rembourse la Commune restent corrects, la Commune n'ayant pas contracté d'emprunts en 2019 et 2020, et ayant négocié des taux très favorables lors des derniers emprunts contractés entre 2016, 2018 et 2021.



En ce qui concerne les budgets annexes, le budget des Transports s'équilibre grâce à la subvention du budget de la Commune.

Le budget des Pompes Funèbres, s'équilibre essentiellement par la vente de caveaux et n'appelle pas de commentaires particuliers.

5 - Les orientations en matière d'investissements

En ce qui concerne le budget de la Commune, **le résultat du compte administratif 2021 du budget de la Commune, en tenant compte du solde négatif des RAR 2021, fait apparaître un besoin de financement de 200 K€.**

Les priorités d'investissements

Les investissements en 2022 prévoient les travaux dans les écoles à hauteur de 340 K€, les travaux d'extension du cimetière paysager à hauteur de 130 K€, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour 60 K€, les travaux de réhabilitation et d'accessibilité du club house du Tennis Municipal pour 590 K€ et les travaux d'accessibilité et d'aménagement du rez de chaussée du CCAS à hauteur de 123 K€.

En matière de voirie, on peut citer en restes à réaliser les travaux d'extension, d'aménagement paysager et forestier du parc du Château, conçu et élaboré par l'architecte Gilles Clément, à hauteur de 1,1 M€ financés par des subventions à hauteur de 80 %, ainsi que les programmes annuels d'éclairage public, de signalisation routière et divers travaux de voirie et réseaux.

Des crédits sont également prévus pour les acquisitions de matériels et outils nécessaires au fonctionnement des services de la Commune (ordinateurs, mobiliers, véhicules, mobiliers urbains , ...) pour un montant total de 460 K€.

Autres investissements

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 1,46 M€.

La fin du versement du fonds de concours pour la participation au financement du parking du château est prévue en reste à réaliser à hauteur de 220 K€.

Enfin, la fin des travaux du parking du château dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Commune par la CAPG est prévue en restes à réaliser pour un montant de 646 K€.

6 - Le financement des investissements

Le financement des investissements et des restes à réaliser seront assurés par l'excédent d'investissement de 2021 d'un montant de 1,6 M€.

Parmi les autres recettes permettant de financer les investissements, sont prévus le versement du fonds de compensation à la TVA sur les dépenses éligibles réalisées en 2021, pour un montant de 180 K€, la taxe d'aménagement à hauteur de 220 K€ et le produit des amendes de police pour 114 K€.

Les participations des organismes départementaux, régionaux, nationaux, intercommunaux sous forme de subventions viendront compléter le financement des investissements à hauteur de 560 K€.

Enfin, on retrouve la suite du remboursement des travaux du parking du château par la CAPG dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée prévue en restes à réaliser à hauteur de 220 K€.

Afin de compléter les financements ci-dessus, la Commune devrait prévoir une enveloppe d'emprunt comprise entre 1,5 et 2,5 M€.

IV - CONCLUSION

La crise sanitaire aura encore cette année impacté les recettes de la Commune, avec près de 2 % de perte de recettes de fonctionnement. Cependant, l'exercice budgétaire a été maîtrisé sans augmentation de la fiscalité.

Depuis quelques semaines, la Crise sanitaire avec toutes ses contraintes et incertitudes s'efface quelque peu et laisse place à une crise internationale dramatique et historique qui menace fortement l'équilibre de l'Europe et du monde, à tous points de vue.

Personne n'échappe aux conséquences de cette guerre sur l'économie mondiale, les coûts des matières premières, des énergies et de nombreux autres domaines explosent et vont impacter durablement les budgets des collectivités.

Dans le même temps, les marges de manœuvre s'amenuisent, les difficultés à équilibrer le budget et à dégager une capacité d'épargne pour continuer à assurer les activités et services à la population sont réelles. Il sera nécessaire d'explorer de nouvelles pistes pour des recettes nouvelles.

Le Budget Primitif 2022 qui vous sera présenté, traduira les orientations de ce rapport et nécessitera certainement des ajustements en cours d'année afin de répondre aux effets de cette nouvelle crise mondiale et aux changements profonds qu'il faudra mettre en œuvre pour assurer la pérennité budgétaire et financière de la Commune.